L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR

JEROME BAYOU,

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut sauver l'UNION dont elle menace."

MERCREDI MATIN, 7 JANVIER 1835.

INTERIEUR.

A une assemblée des officiers et soldats de la campagne de 1814 et 15, tenue à la Bourse Hewlett, mardi soir, 6 janvier, M. Maunsel White a été appelé à la présidence, et MM. C. De St. Romes et H. W. Palfrey ont été nommés secrétaires.

Sur motion, résolu, que tous les officiers et soldats de la campagne de 1814 et 15 s'assembleront sur la Place d'Armes, JEUDI, 8 JANVIER, à 10 heures précises, du matin, et de là se rendre en corps pour se joindre à la procession qui doit se former à l'habitation d'Etat.

Résolu, que le signe de distinction doit être un ruban bleu avec les mots " 8 janvier 1815" imprimés dessus, lequel devra être placé sur le sein gauche de chaque individu. Ces rubans seront délivrés ce soir, au bureau du Courrier de la Louisiane.

MAUNSEL WHITE, président.

J. C. De St. Romes } Secrétaires.
Henri W Palfrey, }

DOUZIEME LEGISLATURE.

SENAT DU 6 JANVIER.

Le sénat s'est réuni à onze heures. Le journal de la séance précédente ayant été lu, le greffier de la chambre informe le sénat que la chambre des représentans a nommé quatre de ses membres pour former un comité réuni avec celui qui a été nommé hier par le sénat, à l'effet de proposer le mode à suivre pour la célébration du 8 janvier.

Sur motion de M. Richardson, il est résolu que le sénat se réunira à une heure dans la chambre des représentans pour procéder avec elle au dépouillement du scrutin de l'élection du gouverneur.

M. Moore, de Ste-Hélène, demande la dispensation des règles pour présenter un bill à l'effet de rappeler les dispositions des actes du 29 mars 1817 et du 11 février 1825, qui veulent que la nomination des officiers de l'état ait lieu le troisième lundi de janvier, et de substituer à ce jour le deuxième lundi de février. Ce bill est conforme aux recommandations du message; l'honorable sénateur dit que ce changement qu'il approuve, fera disparaître une anomalie qui existe dans nos lois.

Ce bill est lu une première fois, et la seconde lecture fixée à demain.

Pendant un recès, M. Pitot apporte trois résolutions de la chambre; par la première, la chambre concourt à la résolution du sénat relative au dépouillement du scrutin de l'élection gubernatoriale; par la seconde elle invite le sénat à se réunir à elle demain, mercredi, à 1 heure, pour procéder à l'élection de l'imprimeur d'état; par la troisième elle exprime le désir que le comité réuni nommé pour la célébration du 8 janvier soit requis de fixer un lieu pour la réunion de la procession, et d'assigner une place convenable à ceux des vétérans du 23 décembre 1814 et du 8 janvier 1815, qui survivent. Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Sur motion de M. Hoa, résolu que la partie du message relative au desséchement des marais située entre la Nelle. Orléans et le lac Pontchartrain soit référée à un comité spécial de trois membres.

Après le dépouillement du scrutin de l'élection gubernatoriale, qui a eu lieu dans la chambre des représentans, les membres du sénat viennent reprendre leurs sièges, et immédiatement forme ainsi le comité spécial est présenté la question du desséchement des marais; MM. Hoa, Nicholas et Labauve.

Le sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

SEANCE DU 6 JANVIER 1835.

Quarante sept membres présents:

Le journal de la séance précédente est lu.

M. Labranche nomme MM. Montégut, Davenport, Bienvenu et Haile, membres du comité pour diriger les préparatifs nécessaires à la célébration de 8 janvier.

M. Patin présente une pétition de plusieurs marchands de la Nouvelle-Orléans, priant la Législature de s'occuper d'une loi pour établir des peseurs de sucre.

Sur motion, cette pétition est référée au comité de commerce et de manufacture.

Sur motion de M. Montégut, une pétition de MM. John Garnier et François Gardère, demandant à être confirmés dans leur nomination de commissaires, comme s'ils avaient été nommés syndics, par suite d'une cession volontaire, d'Antoine Fouchet Jr., et à être autorisés à mettre en vente ses propriétés et à en distribuer le produit parmi les créanciers du dit Fouchet, est référée au comité judiciaire.

Le membre d'Est Baton-Rouge, présente la résolution suivante:

" Résolu que le comité nommé pour prendre les arrangements nécessaires pour la célébration du 8 Janvier, soit requis de désigner des places particulières et de faire préparer des marques de distinction pour toutes les personnes qui ont pris part aux actions du 23 décembre 1814 et du 8 janvier 1815."

Sur motion du membre d'Ouest-Féliciana, la chambre se dispense de ses règles et procède à la seconde lecture de cette résolution.

Sur motion du membre d'est Baton-Rouge, la dite résolution est adoptée.

M. Davis, secrétaire du sénat, présente un message de ce corps, informant la chambre qu'une résolution a été adoptée à l'effet de réunir les deux chambres à une heure pour ballotter le gouverneur, et demandant le concours de la chambre à la dite résolution.

Sur motion de M. montégut, la chambre concourt avec le sénat.

M. Augustin présente un rapport du comité nommé sur cette partie du message du gouverneur relative au chemin-à-coulisses projeté de la Nouvelle-Orléans à Nashville.

Le rapport renfermant un bill pour l'incorporation d'une compagnie à cet effet est lu.

M. Augustin fait motion que ce bill soit imprimé et la seconde lecture fixée à demain.

Le membre de St.-Martin informe la chambre qu'il présentera demain ou tout autre jour, un bill pour autoriser le trésorier de l'Etat à payer certaines sommes d'argent au shériff de St.-Martin.

M. Lavergne présente une résolution à l'effet d'inviter le sénat à se joindre à la chambre demain, à une heure, pour procéder à l'élection de l'imprimeur d'état.

Le membre de St. Tammany présente une résolution à l'effet d'inviter un comité de — membres du sénat à se joindre à un comité de 5 membres de la chambre, afin de convoquer une convention pour amender la constitution de l'Etat.

Le membre de St.-Tammany donne avis qu'il présentera un bill pour mettre en vigueur la première et la seconde section d'un acte relatif à la Cour Suprême.

Sur motion du membre des Rapides, le membre de Concordia est appelé à prêter le serment d'usage.

M. Patin présente une résolution portant en substance que les délibérations de cette assemblée seront dirigées d'après les réglements suivis dans les années précédentes.

M. Augustin donne avis qu'il présentera un bill à l'effet d'autoriser le greffier à acheter un certain nombre de copies du Digeste de *Slidell et Benjamin*.

M. Davidson donne avis qu'il présentera un bill pour améliorer la navigation de certaines rivières.

Sur motion de M. Bienvenu, un recès est accordé à la chambre jusqu'à une heure.

La chambre s'étant assemblée de nouveau sur motion de M. Bienvenu, Résolu, que le greffier de la chambre informe le sénat que la chambre est prête à procéder au dépouillement du scrutin de l'élection du gouverneur.

Les membres du sénat s'étant réunis dans la chambre, le membre d'ouest-Féliciana présente une lettre du général *Dawson*, par laquelle il renonce à être ballotté vu que la majorité de ses concitoyens ne l'appelle pas à la place de gouverneur.

Le président du sénat informe les deux chambres qu'il n'a reçu que les retours de 12 paroisses.

M. Moore fait motion que les deux chambres procèdent à l'élection du gouverneur, sans attendre les autres retours.

Le président du sénat informe l'hon. membre que les autres retours seront bientôt devant les chambres.

Les autres retours sont lus, et le greffier fait connaître que M. White a obtenu 6,423 voix, M. Dawson, 4192.

Sur motion, M. Labranche, de la part du sénat, et M. Davis, de la part de la chambre, sont nommés vérificateurs.

Il a paru au dépouillement du scrutin, que M. E. D. White avait obtenu 58 voix et qu'il y avait 5 votes en blanc, en conséquence, M. White est déclaré dûment du gouverneur de la Louisiane.

M. Antonio Ducros fait motion qu'un comité de 3 membres de la chambre et de — membres du sénat soit nommé pour informer M. White qu'il est du gouverneur—Sont nommés de ce comité, M. A. Ducros, Bienvenu, Spack.

M. Richardson présente une résolution à l'effet d'inviter le Sénat à siéger demain, conjointement avec la chambre, pour procéder à l'élection d'un major général, en remplacement de M. Lacoste, décédé. Demande que la dite résolution soit remise à lundi—Cette motion est rejetée.

M. Richardson n'ayant pas obtenu la dispensation des règles, la question a été remise à demain.

Sur motion de M. Bienvenu, la chambre s'ajourne à mercredi, 7 du courant, à 10 heures.

M. Davis, de la part du sénat, informe la chambre que le sénat a nommé MM. Pitot et Davis, vérificateurs.

Il a paru au dépouillement du scrutin, que M. Lacoste a obtenu 48 votes et que M. Pitot en a obtenu 46 et qu'il y a 2 votes en blanc, en conséquence, M. Lacoste est déclaré dûment élu major général.

Sur motion de M. Davis, le sénat s'ajourne à demain, 10 heures.

JOURNAL DU SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Lundi, 5 *Janvier* 1835.

Ce jour étant celui fixé par la constitution, pour la réunion de la Législature de l'Etat de la Louisiane, le Sénat s'est assemblé conformément à cette disposition. Membres présens: MM. Charles Derbigny, occupant le fauteuil, P. E. Bossier, John Brownson, Jacques Dupré, Albert Hoa, Zénon La Bauve, Octave Labranche, Casimir Lafonte, L. H. Moore, Robt. C. Nicholas, Zénon Porche, John Reed, Lafayette Saunders, Auguste Tête.

Sur la motion de M. Dupré, les sénateurs nouvellement élus, dont les noms suivent, ont prêté le serment de leur place: MM. Placide Bossier, John Brownson, Albert Hoa, Zénon La Bauve, Zénon Porche, John Reed, Lafayette Saunders, Auguste Tête.

Sur motion de M. Dupré, le Sénat a procédé à l'élection d'un président; et, MM. Dupré et Saunders ayant été nommés vérificateurs, le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

M. Charles Derbigny, 13 voix.
Un bulletin blanc.

Sur la motion de M. Dupré, le Sénat a procédé à l'élection d'un secrétaire; et MM. Dupré et Saunders ayant été nommés vérificateurs, le dépouillement du scrutin a donné pour résultat, l'élection de M. Horatio Davis, à l'unanimité.

Sur motion de M. Moore le Sénat a procédé à l'élection d'un sergent d'armes, et MM. Labranche et Saunders ayant été nommés vérificateurs, le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

Charles Lemaître,	7 voix.
O. Davis,	4
Grasse,	3

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, un second ballotage a eu lieu et a donné le résultat suivant:

Charles Lemaitre,	11 voix.
Grasse,	2
O. Davis,	1

En conséquence, M. Lemaitre a été déclaré dument élu.

Sur la motion de M. Moore, le Sénat a procédé à l'élection d'un portier; et MM. Labranche et Saunders ayant été nommés vérificateurs, le dépouillement du scrutin a donné pour résultat l'élection de M. Samuel Kibourg à l'unanimité.

Sur la motion de M. Dupré l'élection des traducteurs et des commis du Sénat a été renvoyée au jour d'après demain 7 Janvier.

Sur la motion de M. Nicholas, la secrétaire du Sénat a été chargé d'informer la Chambre des Représentans que le Sénat était prêt à se livrer à ses travaux.

Un message de la Chambre a informé le Sénat que la Chambre se trouvait en quorum; qu'elle avait élu M. Alcée Labranche pour son orateur, et M. A. Pitot, pour son greffier, et qu'elle était prête à se livrer à ses travaux.

Sur la motion de M. Hoa, la résolution suivante a été adoptée et portée à la Chambre.

"Résolu qu'un comité réuni, composé de deux membres du Sénat et de trois membres de la Chambre, soit chargé de se rendre auprès du gouverneur, afin de l'informer que la Législature était prête à se livrer à ses travaux.

MM. Hoa et Nicolas ont été nommés de la part du Sénat.

Un message de la Chambre a informé le Sénat que la Chambre a donné son concours à la résolution précédente, et que l'orateur a nommé, de la part de la Chambre, MM. Augustin, Winn, et Lavergne.

Sur la motion de M. Lacoste, "Résolu qu'un comité réuni, composé de trois membres du Sénat et membres de la Chambre soit nommé pour s'occuper des préparatifs de la célébration du huit Janvier."

MM. Lacoste, Nicholas et Hoa ont été nommés de la part du Sénat et la Chambre en a été informée.

M. Hoa président du comité, chargé de se rendre auprès du gouverneur, a informé le Sénat que le comité avait rempli son devoir, et que le gouverneur l'avait prévenu qu'il enverrait immédiatement son message d'ouverture.

M. Verloin Degruys, Secrétaire privé du gouvernour a remis le message suivant:

(*Voir l'Abeille du 6 Janvier.*)

Sur motion de M. Nicholas, ordonné que le nombre ordinaire d'exemplaire soit imprimé, pour l'usage du Sénat.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain, 10 heures.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, DOUZIEME LEGISLATURE—1er SESSION.

LUNDI 5 JANVIER 1835.

Dans la ville de la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui 5 Janvier de l'année mil-huit-cent-trente-cinq, et la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis, jour fixé par la constitution de l'état de la Louisiane pour la réunion de l'assemblée générale, les représentans des différens comtés et paroisses de cet état se sont réunis dans le local préparé pour les séances de la chambre des représentants; savoir:

Pour la paroisse de Plaquemine, Mr. G. B. Milligan.
Pour la paroisse St. Bernard, P. A. Ducros.
Pour la paroisse d'Orléans, MM. D. Augustin, Freret, A. Ducros, Debuys, Dixon, Labatut, Montégut.
Pour la paroisse Jefferson, Messrs. Delachaise.
Pour la paroisse St Jean-Baptiste, Roussel.
Pour la paroisse St. Jacques, Ory, Armand.
Pour la paroisse Ascension, A. Landry.
Pour la paroisse Assomption, Guillet, Sparks.
Pour la paroisse Lafourche Intérieure, A. Thibodeaux, W. A. Sheldon, McAllister.
Pour la paroisse de Terre-Bonne, H. C. Thibodeaux.
Pour la paroisse Livingston, W. L. Broad.
Pour la paroisse d'Iberville, Lambremont.
Pour la paroisse d'est Baton-Rouge, A. N. Ogden, T. Davenport.
Pour la paroisse ouest Baton-Rouge, V. Pattin.
Pour la paroisse de la Pointe Coupée, Jauffrion.
Pour la paroisse St. Charles, Alcée La Branche.
Pour la paroisse d'est Féliciana, R. Brown, T. Lauson.
Pour la paroisse ouest Féliciana, R. Haile, W. H. Richardson.
Pour la paroisse Ste. Hélène, T. G. Davidson.
Pour la paroisse Washington, F. Bickham.
Pour la paroisse St. Tammany, M. S. Penn.
Pour la paroisse St. Landry, A. Neraud, F. H. Louis, C. Lavergne.
Pour la paroisse Ste. Marie, W. Brashear.
Pour la paroisse St. Martin, A. D. Bienvenu.
Pour la paroisse de Lafayette, F. Bréaux, T. L. Daniel.
Pour la paroisse de Catahoula, M. S. Dosson.
Pour la paroisse des Avoyelles, F. Couvillon.
Pour la paroisse des Rapides, R. Winn, E. L. Briggs.
Pour la paroisse des Natchitoches, J. Sibley, B. B. Breazeale.
Pour la paroisse Claiborne, B. Wilson.

Mr. C. Lavergne ayant été appelée au fauteuil en qualité d'orateur pro-tempore; sur motion de Mr. Davis, ordonné que la chambre procède à l'élection de l'orateur. Chacun des membres présents ayant déposé son vote dans la boite au scrutin, sur motion de Mr. Roussel, ordonné que deux vérificateurs soient nommés; MM. A. D. Bienvenu et Davis ont été nommés par l'orateur protempore.

Au dépouillement du scrutin il a paru que sur 47 votes:

Mr. Alcée La Branche en avait obtenu	45
Blanc	2
	47

Mr. La Branche ayant obtenu la majorité, a été dument élu orateur de la chambre des représentants de l'état de la Louisiane et a prêté le serment requis par la loi devant l'orateur pro-tempore.

L'orateur élu ayant pris le fauteuil, et, de Mr. Bienvenu, les différentes chambres ont été appelés et prêter le serment prescrit par la loi.

Sur motion de Mr. Bienvenu,

Ordonné que la chambre procède à l'élection d'un greffier.

Chaque membre ayant déposé son vote dans la boite au scrutin.

Sur motion de Mr. Patin,

Ordonné que deux vérificateurs soient nommés.

En conséquence l'orateur nomme MM. Patin et Ogden.

Au dépouillement du scrutin il a paru que sur 48 votes:

Mr. Pitot en avait obtenu	46
Blanc	2
Total	48

En conséquence Mr. Armand Pitot fut déclaré dument élu greffier de la chambre des representans et l'état de la Louisiane et a prêté le serment requis par la loi; sur motion de Mr. Guillet, Mr. Huard fut unanimement proclamé sergent d'armes de la chambre des représentants de l'état de la Louisiane, et prêta le serment prescrit par la loi.

Sur motion de Mr. Lavergne,

Ordonné que la chambre procède à l'élection d'un portier. Chacun des membres ayant déposé son vote dans la boite au scrutin; sur motion, ordonné que deux vérificateurs soient nommés.

En conséquence Mr. l'orateur nomma MM. Roussel et Armand.

Au dépouillement, il a paru que sur 48 votes

MM. Even en avait obtenu	26
" Exnicios	5
" J. Grass	2
" Kirkland	15
Total	48 votes

En conséquence Mr. Even fut déclaré dument élu portier de la chambre des représentants de l'état de la Louisiane et prêta le serment prescrit par la loi.

Sur motion,

Ordonné que le greffier prévienne le sénat que la chambre a nommé Mr. Alcée La Branche son orateur, et Mr. Armand, Pitot son greffier et qu'elle était prête à procéder aux affaires.

Un message fut reçu du sénat, par son secrétaire, informant la chambre que le sénat avait élu M. Derbigny, son président, et M. Davis, son secrétaire, et qu'il était prêt à procéder aux affaires.

Sur motion de M. Lavergne,

Ordonné que la chambre procède à l'élection des commis aux enrôlemens.

Chacun des membres ayant déposé son vote dans la boîte au scrutin; sur motion, ordonné que deux vérificateurs soient nommés;

En conséquence, M. l'orateur nomma MM. Lavergne et Penn. Au dépouillement du scrutin, il a paru que sur 47 votes M. Adolphe Cuvillier en avait obtenu

Alexandre Cuvillier	38
Wikoff	40
Olivier,	45
Roman	40
Landry	33
Easton	20
	26

En conséquence, MM. Ad. Cuvillier, Alex. Cuvillier, Wikoff, Olivier, Roman, Landry et Easton furent déclarés dûment élus commis aux enrôlemens de la chambre des représentans.

Un message fut reçu du sénat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre dans la résolution suivante:

"Résolu qu'un comité d'un commun accord, de deux membres du sénat et de la chambre soit nommé pour visiter le gouverneur et l'informer que la législature est prête à procéder aux affaires".

Par le même message la chambre est informée que MM. Hoa et Nicolas sont les membres nommés de la part du sénat.

Sur motion de M. Augustin,

Ordonné que le blanc soit rempli par le mot trois.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

M. l'orateur nomma MM. Augustin, Winn et Lavergne membres du dit comité, de la part de la chambre.

Le greffier fut prié d'informer le sénat de ce-ci.

M. Augustin en considération du comité nommé pour visiter le gouverneur, informe la chambre qu'en union avec le comité nommé par le sénat, ils ont visité le gouverneur et ont été informés que Son Excellence enverra, sous peu, une communication par écrit.

Un message du gouverneur, par M. Wiltz, son secrétaire privé, transmettant à l'orateur de la chambre, un message en écrit, qui fut lu comme suit:

☞ *Pour le message, voyez l'Abeille du 6 janvier.*

M. Augustin offrit la résolution suivante:

"Résolu qu'un comité spécial de 5 membres soit nommé au sujet de cette partie du message du gouverneur, relative à la création d'une compagnie pour la construction d'un Rail Road de la ville de la Nouvelle Orléans jusques à Nashville. "Lequel comité fera son rapport à la chambre par un bill ou autrement."

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

L'orateur a nommé MM. Augustin, Pénn, Davenport, A. Ducros et Dixon membres du dit comité.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre dans la nomination d'un comité réuni pour faire des arrangements pour la célébration du 8 janvier.

Par le même message la chambre est informée que MM. Lacoste, Nicholas et Hoa sont nommés membres du dit comité de la part du sénat.

Sur motion, ordonné que la chambre concourre avec le sénat dans la nomination du susdit comité, qui sera composé de cinq membres de la chambre.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain, 10 heures du matin.

NECROLOGE.

Des parens, des amis, des infortunés en deuil! O mort, en frappant DORESTAN FERSTALL, tu privas la société d'un de ses plus beaux ornemens; mais Dieu récompensera, sans doute, dans le séjour des justes celui qui employant une partie du produit de son infatigable industrie à soulager l'humanité souffrante.

DES AMIS.—(*Communiqué*).

ENSEIGNEMENT—M. J Fryer annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il donne des leçons d'anglais, de latin et de grec, et qu'il enseigne la géographie, y compris l'usage des globes, et les mathématiques. Il se transportera aux écoles et dans les maisons particulières.

Sa *demeure est rue Royale no 160, enseigne Toulouse.*

7 janv—2m, 3pa

PERDUE le lundi 5 du courant dans les environs du marché aux viandes une jument roanne, d'un poil luisant, ayant la croupe brune, et quinze paumes de hauteur; elle est âgée de sept ans, et était selle et bridée. Celui qui en donnera des informations nécessaires de manière à la faire retrouver par le maître, obtiendra une belle récompense. S'adresser à M. W Hall au marché aux viandes, ou à leur demeure, près le Bull's head, en la ville de Lafayette.

7 janv—1

RECU en magasin, de la goëlette Corine, de la Mobile, 50 sacs de café marqués D. Le propriétaire ou consignataire sont priés de venir réclamer leur propriété.

TOURNE & BECKWITH,
7 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 & 29.

Cassades et Eau-de-vie de Castille.

250 BALLES de coton écru brun; 20 do de toile à chemises; 500 barillets d'eau de vie de Castille, ayant droit au drawback, à vendre par

W HEWES & co.
7 janv rue du Camp no 45.

21 BOUCAUX de cordiers jambons frais, en débarquement du bateau à vapeur Boston, à vendre par

FORSYTH, GOODWIN & co.
7 janv chez Gaudin rue Chartres et Tchoupitoulas

300 BARILS graisse, en débarquement du bateau à vapeur Boston, à vendre par

FORSYTH GOODWIN & co.
7 janv

PROGRAMME DE LA CELEBRATION POUR L'ANNIVERSAIRE DU HUIT JANVIER 1835.

de la procession qui devra se former à 11 heures, à la maison d'Etat, rue du Canal.

1 Député-Marshall,
2 Escorte Militaire,
3 Marshall du jour,
4 Gouverneur et sa suite,
5 Ex-gouverneurs,
6 Secrétaire d'Etat et Trésorier,
7 Ingénieur civil et Arpenteur-général,
8 Clergé,
9 Orateur du jour,
10 Juges de la Cour Suprême et leurs officiers,
11 Avocat général et son député,
12 Juge de district des E. Unis et son greffier,
13 Avocat et Marshal de la Cour des E. Unis,
14 Major-généraux et suite,
15 Comité d'arrangemens,
16 Membres du Sénat et officiers,
17 Membres de la Chambre des Représentans et officiers,
18 Consuls étrangers,
19 Officiers de l'armée des Etats-Unis,
20 Etrangers invités,
21 Maire, Recorder et Aldermen,
22 Secrétaire, Trésorier, Contrôleur, Voyer de la ville,
23 Président et membres du Jury de Police de la paroisse d'Orléans,
24 Juge de la Cour du 1er district et greffier,
25 Juge de la Cour des autres districts et greffier,
26 Juge de la Cour Criminelle et greffier,
27 Juge de la Cour de Paroisse et greffier,
28 Président de la paroisse,
29 Juges des autres des autres paroisses et officiers,
30 Juge de la Cour de Cité et officiers,
31 Collecteur, directeur de la poste, officier naval et inspecteur de la Douane,
32 Receveur et Régister du bureau des terres des Etats-Unis
33 Membres du Barreau.
34 Régistrateur Testamens, Annotateur des Hypothèques, Contrôleurs des aliénations et régister des naissances décès.
35 Président et directeurs de l'Hôpital de Charité,
36 Notaires publics,
37 Présidents, Directeurs, Professeurs et officiers des Collèges et Ecoles Publiques,
38 Officiers de la Douane,
39 Président, directeurs et officiers de Banques,
40 Présidents, directeurs et officiers des Compagnie d'Assurances,
41 Président, directeurs et secrétaire de la compagnie du Chemin-à-coulisses de Carrollton,
42 Président, directeurs et secrétaire de la Compagnie du Chemin-à-coulisses de Pontchartrain,
43 Président, directeurs et secrétaires de la compagnie du Canal de Bayavia et Lafourche,
44 Président, directeurs et secrétaire de la compagnie de Navigation d'Orléans,
45 Président, directeurs et secrétaire de la compagnie de Navigation de l'Amite,
46 Présidents, directeurs et secrétaires des compagnies d'architecteurs,
47 Président, directeurs et secrétaires des compagnies des Presses-à-coton,
48 Membres des sociétés de Médecine,
49 Société Typographique de Franklin,
50 Société des Artisans,
51 Société Hibernienne,
52 Société de Bibliothèque Commerciale,
53 Officiers et soldats de la Révolution,
54 Officiers de Terre et de Mer,
55 Corps des Vétérans et membres de l'ancien Bataillon d'Orléans.
56 Officiers de la milice de l'Etat,
57 Les personnes qui ont pris part aux actions du 23 décembre 1814 et du 8 janvier 1815,
58 Capitaines et gardiens du port,
59 Capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur,
60 Etrangers et citoyens en général,
61 Compagnies d'incendie du Mississipi, No. 1 et 2, avec leurs pompes attelées,
62 Escorte Militaire.

☞ La procession se formera sous la direction de MM. G. W. Morgan, shériff, et de J. M. Holland, député-shériff, à 11 heures du matin, à la maison d'Etat, et se rendra à la Cathédrale, en suivant la banquette septentrionale jusqu'à la rue de Chartres, elle suivra la rue de Chartres jusqu'à la rue St.-Pierre, de là, suivant la banquette de la Place jusqu'à la rue de la Levée, elle traversera la place pour se rendre à la Cathédrale.

E. LACOSTE,
A. HOA,
C. NICOLAS. } *Comité du Sénat.*

E. MONTEGUT,
W. DEBUYS,
D. BIENVENU,
M. G. PENN,
J. HAILE, } *Comité de la Chambre des Rep.*

Théatre d'Orléans.

Jeudi, 8 janvier 1835.

LA VIEILLE,

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Scribe et C. De Lavigne—musique de M. Fétis

Suivi de la 2de représentation de

CATILLON III,

OU LOUIS XIV, CHEZ MDE. DUBARRY.

Comédie-vaudeville, en 1 acte de M. Anicet Bourgeois.

Après cette pièce,

M. LOFFING, artiste attaché à l'orchestre, exécutera un air varié sur la trompette à piston.

On commencera par

LA VISITE A BEDLAM,

Comédie-vaudeville de MM. Scribe et Poirson

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 janv 1835.

A UNE assemblée des directeurs de cette banque, tenue ce jour, il a été ordonné que les résolutions suivantes, passées le 21 de juillet dernier, soient républiées.

Résolu, que le capital non-souscrit de cette institution, acquis de l'état, soit à la fin de ce mois, divisé proportionnellement entre les propriétaires, selon leurs actions respectives, et qu'une offre leur en soit faite au taux qui aura été payé, c'est-à-dire 12 pour cent de prime; à condition toutefois que l'offre en sera acceptée, et que le paiement en sera fait par eux ou par leurs successeurs, le 31 de janvier prochain.

Résolu, que les propriétaires des actions partielles (trois cinquièmes en étant payés) auront le droit de les payer, ou de les échanger pour un montant égal pris en actions entières.

Résolu, que tout paiement sur le capital fait dans l'intervalle, des deux époques dites pour les réglemens semi-annuels, savoir—du 31 juillet au 31 janvier, aura droit à un intérêt de 6 pour cent au lieu du dividende.

7 janv RICHARD RELF, caissier.

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont, ce jour, déclaré un dividende de 4 pour cent, sur le montant du capital payé à la banque.

Le dividende sur le capital sur les livres de cette ville, sera payé aux actionnaires ou à leurs ayans-cause, à dater du premier lundi prochain, le 12 courant.

Les dividendes sur le capital, sur les livres des transports de cette institution à New York, Philadelphie et Boston, seront payés à la Banque d'Amérique à New York, dès le 1er lundi de février prochain.

7 janv JOSEPH SAUL, caissier.

Bureau de la Banque des Etats-Unis.

Nouvelle-Orléans, 7 janv 1835.

CETTE banque sera fermée DEMAIN. Les billets dûs ce jour là seront payés aujourd'hui. Les billets que l'on voudrait faire escompter vendredi prochain, devront être offerts *aujourd'hui.*

7 janv JAMES SAUL, caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 6 janv 1835.

CONFORMEMENT à la section 13 de la charte, les actionnaires sont prévenus qu'une élection de six directeurs doit avoir lieu, et qu'ils devront servir depuis le second lundi de février prochain, jusqu'au second lundi de février 1836. L'élection aura lieu à la banque, le 2 de février prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction,

7 janv J B PERRAULT, caissier.

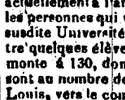

JEUDI prochain, 8 du courant de 10 à 4 heures, il sera vendu à l'amiable, chez M. Olivier, ancienne habitation de Mr. Marigny, de l'autre bord du fleuve, 18 VACHES, dont quelques-unes avec de jeunes Veaux et les autres sur le point de mettre bas.

7 janvier

MONSIEUR J. A. ELET, membre de l'Université de St. Louis, vient d'arriver en cette ville et réside actuellement à l'ancien couvent des Ursulines où il recevra les personnes qui voudront lui parler. Les bâtisses de la susdite Université étant achevée, il est autorisé à admettre quelques élèves de plus, quoique le nombre actuel se monte à 130, dont 86 sont Louisianais. Les professeurs sont au nombre de 14. M. Elet compte de partir pour St. Louis, vers le commencement d'août prochain.

7 janv—3ps P. HUCHET, KERNION.

96 BALES tabac de la Havane [vuelta abajo] en débarquement du brick Emelio, et à vendre par

7 janv J PRATS & FILS.

AVIS—L'assemblée annuelle des souscripteurs à l'Asyle Poydras, aura lieu vendredi, le 16 janvier, dans l'Asyle, afin d'élire des directeurs pour la présente année, 1835.

6 janv—10

LES soussignés prévennent le public de ne pas négocier un billet souscrit par M. Fque Rey, et endossé par M. Ruffini Fernandez, pour la somme de $128, daté 4 décembre dernier, à 10 mois. Le dit billet ayant été perdu le paiement en a été arrêté.

6 janv—3 J. LAURANT & FILS.

SALLE WASHINGTON.

LES souscripteurs aux bals de société, sont prévenus que le premier bal aura lieu vendredi prochain, 9 du courant, et continueront tous les vendredis de chaque semaine. Les étrangers pourront se procurer des billets d'entrée à la dite salle les jours des bals.

7 janv

Pour Louisville et Cincinnati.

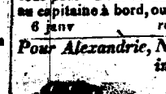

Le bateau à vapeur bien connu et de construction solide, le MICHIGAN, capitaine Jesse Hart, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

6 janv rue de la Nlle-Levee, no 28 et 29.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les débarquemens intermédiaires.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Venta., partira demain après midi à 4 heures. Pour fret passage, s'adresser à bord ou à LAMBETH & THOMPSON.

POUR LA MOBILE (par la lleuve).

Paquebot du 10 déc.

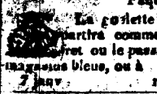

La goëlette MONTGOMERY, capt, Smith partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou le passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,

7 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 & 29.

A FRETER OU A LOUER,

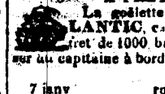

La goëlette neuve, doublée en cuivre, ATLANTIC, capitaine J Sawyer, peut prendre un fret de 1000 barils. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.

7 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.

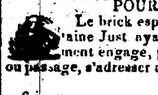

Le brick espagnol, fin voilier EMELIO, capitaine Just ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

J PRATS & FILS,
6 janv rue Ste. Anne, no 52.

A FRETER.

La goëlette A 1, SOPHIA, doublée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, capitaine Martin, du port de 110 tonneaux ou 500 barils, est prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à 3 janv HARRISON, BROWN & co

Salle d'Orléans.

AVIS.—Messieurs les souscripteurs du bals de société de la Salle d'Orléans, sont priés de vouloir bien faire prendre leurs billets dans les journées de Mercredi et Jeudi prochain, en faisant connaître leurs adresses.

La souscription étant clause et le premier bal devant avoir lieu le 9, les personnes qui n'ont point souscrites voudront bien s'adresser à l'un des souscripteurs pour obtenir l'ordre de leur délivraison des billets.

6 janv [Art 4 des réglements.]

DRAGONS D'ORLEANS DE 1814—15.

VOUS êtes prévenus que la Compagnie montera à Cheval, jeudi Huit Janvier, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement place St Antoine, en grande tenue d'hiver, armement et équipement complet. On recommande l'exactitude aux ordres ci-dessus.—Par ordre du capitaine.

6 janv MONDELLY, Maréchal des Logis Chef

Chasseurs à cheval d'Orléans.

L'ESCADRON montera à cheval le 8 du courant, et se réunira à 9 heures précises, à la place du cirque.

Par ordre du lieutenant-colonel,

7 janv CAMMACK, adjt. major.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

VOUS êtes prévenus que la Compagnie montera à cheval jeudi Huit janvier, à 9 heures précises du matin, se réunira au domicile du capitaine et se rendra sur la Place d'Armes pour célébrer l'Anniversaire du 8 janvier 1815. Le capitaine compte sur votre zèle pour fêter un jour aussi solempel.

Par ordre du capitaine.

6 janvier E. MYEVRE, Sergent.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes jeudi prochain, Huit du courant, à 9 heures précises du matin, pour CÉLEBRER CET ANNIVERSAIRE. Equipement complet, tenue d'hiver. A. S'HREIBER,

5 janv Adjudant Major.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!

LES deux compagnies prendront les armes jeudi prochain, 8 du courant à 9 heures précises du matin. Equipement complet, uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,

7 janv C. CRUZAT,